

Modèle technique de production et crise de la céréaliculture en Algérie

Aït-Amara H., Bessaoud O.

in

Lerin F. (ed.).
Céréales et produits céréaliers en Méditerranée

Montpellier : CIHEAM
Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1986-II

1986
pages 85-91

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=C1920093>

To cite this article / Pour citer cet article

Aït-Amara H., Bessaoud O. **Modèle technique de production et crise de la céréaliculture en Algérie.** In : Lerin F. (ed.). *Céréales et produits céréaliers en Méditerranée.* Montpellier : CIHEAM, 1986. p. 85-91 (Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1986-II)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

MODELE TECHNIQUE DE PRODUCTION ET CRISE DE LA CERÉALICULTURE EN ALGERIE

Hamid AIT AMARA, Omar BESSAOUD

Université d'Alger

Pour comprendre la détérioration que connaît la céréaliculture algérienne depuis une décennie au moins, nous avons centré notre attention sur la crise des systèmes céréaliers non mécanisés et sur les nouvelles conditions socio-économiques de production. Aussi, cette communication met-elle l'accent sur les modifications d'activités intervenues dans le milieu rural et sur les évolutions des salaires et des prix agricoles. Les interventions de l'Etat en faveur d'une intensification de la production, qui se sont accrues au cours des dernières années, ne semblent pas avoir pris en compte ces mutations ; leurs effets sur les niveaux de rendement ne sont d'ailleurs pas significatifs alors que l'amélioration rapide de la productivité nous paraît être le seul moyen de redresser la situation d'une culture qui occupe une place déterminante dans la sécurité alimentaire du pays.

I - LE REcul DE LA CERÉALICULTURE

La dégradation de la situation de la céréaliculture est attestée par la baisse sensible des superficies emblavées et des rendements, et par la diminution de sa part relative dans la valeur ajoutée et l'emploi agricoles.

1. - L'évolution des superficies

Durant la période coloniale, le maximum atteint par les superficies emblavées est observé au début des années 1950, années qui correspondent à l'extension de la motorisation et des cultures sur les terres de hautes plaines et des zones steppiques. Les cinq années de la période 1953-1956 enregistrent en moyenne 3 313 000 hectares, occupant, jachères comprises, près de 80% de la SAU totale (6 700 000 hectares) (1).

Pour ce qui est de l'évolution récente, la comparaison des périodes 1969-1977 et 1978-1981 indique une diminution des emblavures de l'ordre de 10% (346 167 hectares), ainsi que l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Evolution des superficies emblavées (1969-77/1978-81)

	1969-77	1978-81	Evolution
Céréales	3 019 913	2 673 746	— 346 167
Jachères	3 015 532	3 315 402	+ 299 870
Total	6 035 445	5 989 148	— 42 297

Source : Annuaires Statistiques de l'Algérie, Ministère du Plan.

La réduction des emblavures est à imputer au secteur privé qui diminue ses cultures de céréales de près de 20% par rapport à la décennie 1960-1969. Il est probable comme le suggère l'évolution des rendements vers la baisse, que le recul de la céréaliculture a été plus sensible dans les zones de plaines arrosées où les cultures fourragères et maraîchères, notamment, peuvent plus facilement être substituées aux céréales. Globalement la réduction des superficies emblavées se traduit par une extension correspondante des jachères (+ 299 870 hectares).

Le secteur public, par contre, accroît sa part dans la superficie totale en céréales par l'adjonction des terres du fonds national de la réforme agraire (+ 250 000 hectares).

L'évolution de la production exprime tout à la fois la réduction des superficies et la baisse sensible des rendements qui s'est accentuée durant la dernière décennie :

Tableau 2 : Evolution de la production et des rendements de céréales

	1969-1977	1978-1984
Production (millions de qx)	18,7	15,4
Rendement (qx/ha)	6,2	6,0

Source : *ib.*

2. Baisse de la valeur ajoutée relative de la céréaliculture

L'analyse de l'évolution de la structure de la valeur ajoutée agricole laisse apparaître une forte détérioration de la place de la céréaliculture, au profit des fruits et légumes et de la viande (2).

Tableau 3 : Evolution de la structure de la valeur ajoutée agricole (1966-1970 à 1976-1979)

	1966/70 %	1976/79 %
Blés	18,4	13,5
Orge	6,1	5,0
Légumes secs	0,5	0,8
Légumes	6,3	10,4
Fruits	21,0	20,3
Viande	17,4	26,6
Sucre	0,6	0,3
Lait	9,4	12,9
Vin	12,2	4,2
Huile d'olive	8,1	5,8
TOTAL	100,0	100,0

Source : *ib.*

La céréaliculture qui occupe 73% des superficies cultivées du pays ne participe que pour 18,5% dans le total de la valeur ajoutée agricole, ce taux chutant de plus de 5,5 points de 1966 à 1979. Une telle régression trouve son origine en partie (mais pas exclusivement) dans la hausse moins rapide des prix des produits céréaliers par rapport à ceux des fruits et légumes et de la viande, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Croissance moyenne annuelle des prix pour la période 1972-1980

Blés	13,5	Orge	15,0	Légumes	21,5
Viandes	20,0	Lait	13,0		

Source : *Banque Mondiale (3).*

3. La réduction de l'emploi dans la céréaliculture

En 1960, céréales et légumes secs totalisaient 48 000 000 journées de travail, soit 28,5% de l'ensemble de l'agriculture. Le calcul est établi sur la base de normes techniques moyennes par spéculation et par hectare compte tenu des moyens techniques mis en œuvre (4).

Si dans les années 50 la culture des céréales était totalement mécanisée dans le secteur colon (5), l'emploi des machines venait à peine de faire son apparition sur les terres des exploitants algériens. En 1960, ceux-ci détenaient au plus 15 à 20% des tracteurs (sur un parc de 29 000 unités) et moins de 5% de moissonneuses-batteuses. La guerre de libération qui dispersa le cheptel des exploitations, la peste équine des années 1966-1967 et l'essor considérable

de la mécanisation durant la dernière décennie (6) ont achevé d'éliminer la traction animale (mulets et boeufs dans les zones de montagne) dans de vastes régions du pays. Marc Cote, lors de son enquête en 1979, observe « que plus des 3/4 du cheptel équin des hautes plaines a disparu » (7). On estime qu'un tracteur se substitue à une dizaine d'attelages et qu'il réduit l'emploi de plus des 2/3. Les petits propriétaires se trouvent ainsi dans l'obligation de céder leurs terres aux possesseurs de tracteurs ou d'avoir recours au travail à façon, faute de moyens pour les travailler eux-mêmes. Au demeurant, l'exiguïté des parcelles et le morcellement des exploitations, constituent un obstacle à l'acquisition de moyens mécaniques propres, ou à la possession d'un cheptel de trait dont l'entretien est trop coûteux à assurer. Si en 1973, 26,7% des exploitants utilisaient la traction mécanique (8) en ayant recours pour la majorité d'entre eux à la location, on estime aujourd'hui que la céréaliculture est mécanisée à 80%. La baisse de la productivité de la céréaliculture doit être analysée en premier lieu comme une crise des systèmes de production non mécanisés. Ceux-ci se définissent par l'emploi du travail manuel, le recours à la traction animale, la pratique d'un assolement céréales-jachères et la conduite d'un petit élevage. La logique de tels systèmes est celle de systèmes de production de subsistance ; elle peut être, schématiquement, réduite à deux principes de base :

- l'entretien mutuel entre producteurs, réciprocité des échanges en travail et en matériel, qui permet de réaliser le procès de production en évitant toute sortie d'argent,

- la place essentielle des produits de l'exploitation dans l'approvisionnement alimentaire de l'agriculteur et de sa famille.

Mais aujourd'hui les conditions de réalisation de ces présupposés ne sont plus réunies pour de très nombreuses exploitations céréalières.

II - LA CRISE DES SYSTEMES CEREAALIERS NON-MECANISES

Depuis le début de l'exécution de vastes programmes d'investissement durant la décennie 1970, de profonds changements sont intervenus dans la structure des activités rurales et l'origine des revenus des ménages agricoles. Ces transformations affectent principalement l'économie traditionnelle de subsistance et les systèmes productifs qui ont pour base la céréaliculture.

1. Changement dans la structure des activités rurales

On observe en effet, depuis le début des années 1970, une extension importante de l'emploi non agricole qui concerne la majeure partie des exploitations agricoles dont la dotation en terre est insuffisante. Pour la plupart d'entre elles, les revenus ne sont plus pour l'essentiel fournis par l'agriculture, mais par une activité salariée extérieure. Il s'agit soit d'une double activité de l'exploitant lui-même, soit de l'emploi salarié d'un ou plusieurs actifs du ménage. La croissance des revenus monétaires non agricoles change alors la nature de l'économie domestique, et les stratégies sont orientées vers le placement en dehors de l'exploitation des personnes en âge de travailler.

Cette évolution favorable de l'emploi qui se traduit par un accroissement des revenus monétaires des familles payannes, ou rurales devrait-on dire, a pour effet de leur conférer une autonomie dans leur approvisionnement en denrées alimentaires à l'égard du système productif. Bénéficiant de salaires par le travail du chef d'exploitation ou celui de ses enfants, elles peuvent acheter directement sur le marché les denrées qu'elles ne produisent plus ou ne sont plus en mesure de produire.

L'enquête nationale sur les dépenses de consommation des ménages réalisée en 1979 confirme ces observations : le taux d'autoconsommation des familles rurales est remarquablement bas quelque soit le groupe de produits considérés, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : Taux moyen d'autoconsommation des familles rurales

Produit	Taux moyen d'autoconsommation (9)
Blé	40,0%
Orge	35,0%
Semoule	0,2%
Beurre	21,4%
Smen	7,6%
Huile d'olive	36,0%
Légumes secs	moins de 10%
Pommes de terre	19,6%
Poireaux	18,4%
Oignons	14,8%
Navets	4,4%
Figues sèches	39,2%
Dattes	11,0%
Raisins	3,6%

Source : voir tableau 1.

La majorité des ruraux et des paysans sont ainsi, selon l'expression de K. Kautsky « acheteurs de nourriture et vendeurs de force de travail » (10).

2. Hausse des salaires agricoles.

Par ailleurs, l'entretien de l'emploi extra-agricole, et l'accroissement de l'exode rural se sont accompagnés d'une réduction rapide et importante de l'effectif des salariés agricoles, entraînant une hausse des salaires sans rapport avec celle de la productivité.

**Tableau 6 : Evolution des salaires agricoles et des rendements
(1969-1982) (base 100 = 1960)**

	1969	1973	1977	1982
Salaires	100,0	122,5	191,2	412,0
Rendements	100,0	96,0	94,0	93,5

Source : *ib.*

La culture non mécanisée des céréales nécessite le recours, dans une proportion plus ou moins importante, à des salariés temporaires, notamment pour les moissons. Cet emploi de main-d'œuvre extérieure est d'autant plus élevé que la main-d'œuvre familiale est restreinte. 8 à 12 jours sont en effet nécessaires pour récolter un hectare de blé à la faucille, alors que le temps propice à la moisson est limité à 20/25 jours. Dans ce processus, les petites exploitations sont plutôt désavantagées par rapport aux plus grandes, car elles comptent proportionnellement moins d'actifs à l'hectare.

Pour les agriculteurs qui doivent avoir recours à la fois à la location d'un attelage (parce que leur capacité de traction est insuffisante) et à des moissonneurs salariés (10), les sorties d'argent sont importantes et le coût de revient de la céréale excède largement le prix de vente (11).

Ainsi, en dix ans, le coût moyen des moissons mécanisées a doublé tandis que celui des moissons à la faucille était multiplié par six : en 1970, le coût à l'hectare d'une récolte à la moissonneuse-batteuse était de 50 à 60 da ; celui d'une récolte à la faucille de 35 à 50 da et 250 da (auxquels il faut rajouter la nourriture des salariés, soit 25 à 50 da).

A propos des difficultés rencontrées par les exploitations non mécanisées, notons encore cette observation qui résulte d'une série de courtes monographies effectuées dans une zone propice à la culture des céréales (région de Bouira) : « les exploitations qui ont pu se maintenir proches du seuil de 14 hectares (avec une jachère allant en se réduisant) en culture attelée ont assuré l'emploi complet de la force de travail et permis une certaine accumulation, matérialisée ou non dans les investissements agricoles selon le contexte extérieur » (12). Il est difficile d'apprécier l'impact de la crise du système céréalier de subsistance sur l'évolution globale de la production. Il est certain qu'elle n'affecte pas que les petites structures ou les exploitations parcellaires. Certaines exploitations de plus grande dimension sont aussi obligées de laisser une partie de leurs terres en jachère. Ainsi, une étude conduite en 1980 dans la wilaya de Mascara (13) fait ressortir que les parcelles laissées en jachère nue pendant plus de trois campagnes totalisent 22% des terres labourables pour les exploitations inférieures à 10 hectares, 14% pour celles comprises entre 10 et 50 hectares et 25% pour celles de plus de 50 hectares.

« En outre, en cas de récolte médiocre, les paysans moissonnent le maximum à la faucille au moyen de leur seule force de travail familiale en abandonnant le reste aux bêtes. Une grande partie des récoltes est même pâturée en vert avant l'été quand l'année s'annonce franchement mauvaise. Quand l'année s'annonce incertaine, ce qui est le cas le plus fréquent, les producteurs préfèrent de plus en plus vendre leur récolte sur pied à un particulier (agriculteur aisé, entrepreneur de travaux agricoles) qui se charge de tous les travaux... Cette méthode est même pratiquée en année favorable par les paysans qui se trouvent à bout de ressources avant les moissons » (14).

Cependant, la mécanisation du travail, qui tend à dominer la culture des céréales et à intégrer en partie les terres des petits producteurs, n'a pas conduit à un maintien des superficies emblavées. L'économie de l'exploitation se modifie en effet au-delà d'une certaine dimension et d'un niveau conséquent de capital. Les exploitants moyens, par la dimension économique de leur entreprise, constituent un groupe intermédiaire entre les petits paysans à demi prolétarisés et les grandes entreprises du secteur public employant des salariés. Ils adoptent une stratégie centrée sur le marché, tenant compte de la hiérarchie des prix des produits et de la rentabilité des différentes cultures, d'une diversification des cultures, et donc une régression des superficies en céréales.

3. Hiérarchie des prix des produits et production céréalière

L'analyse de l'évolution des prix des différents produits agricoles fait apparaître une hausse moins rapide des prix des céréales ; cette tendance s'est accentuée au cours des dernières années.

Tableau 7 : Evolution de l'indice des prix des céréales et de celui des produits maraîchers (1970-1977)

Années	1970	1973	1974	1975	1976	1977
Céréales	100,0	103,8	125,3	147,1	166,3	189,7
Prod. maraîchers	100,0	138,8	182,1	211,5	243,1	325,8

Source : *ib.*

La hausse des prix a donc été plus forte pour les fruits et légumes et la viande rouge que pour les céréales, importées de plus en plus massivement par l'Etat pour couvrir les besoins de consommation.

L'autonomie totale des exploitations individuelles à l'égard des objectifs planifiés de production leur permet de tirer pleinement profit de la structure déséquilibrée des prix. En effet, les denrées de base telles que la farine, la semoule, l'huile, les légumes secs, le sucre et le lait, sont subventionnées. Et d'autre part, les classes aisées exercent une forte pression sur l'agriculture privée commerciale pour la couverture de leurs besoins en fruits, légumes et viande rouge.

L'évolution de la céréaliculture est en fait essentiellement fonction des prix de la viande. L'évolution du rapport de prix des céréales et de la viande, au détriment des premières, incite les agriculteurs qui pratiquent les rotations céréales-jachère pâturée à privilégier le cheptel de rente plutôt que la productivité des céréales, notamment celle du blé. On a une évolution des systèmes céréales-élevage où la place des fourrages cultivés (vesce-avoine) s'accroît par rapport à celle de la jachère pâturée. L'assolement tend ainsi à se rapprocher des assolements recommandés : céréales-fourrages-jachère. Mais l'augmentation des prix de la viande encourage un tel développement des cultures fourragères qu'il n'est pas rare d'observer des assolements fourrage-fourrage, dans lesquels celui-ci est entièrement destiné à la vente.

Tableau 8 : Evolution du rapport de prix viande-céréales (1960-1980) en DA (15)

Années	1960	1980
A- Prix de la viande (en par kg vif)	3,60	20,00
B- Prix du blé dur (en par kg)	0,49	1,25
Rapport A/B	7,30	16,00

Source : *Annuaire statistiques de l'Algérie. Calculs faits par nos soins.*

Il serait toutefois exagéré de dire que ce développement des productions animales est en train de changer radicalement le système de production céréalier. Le système céréales-jachère reste partout dominant mais dans de nombreuses zones, où les rendements céréaliers sont trop bas pour assurer une rentabilité financière suffisante, l'élevage prend déjà le pas. En année moyenne et en année médiocre, les fourrages procurent davantage de revenu à l'hectare que les céréales, pour des coûts de production inférieurs.

En fait, le vrai problème du maintien des céréales et de leur intensification réside dans le niveau de rentabilité de la mécanisation des cultures. Celle-ci s'est largement développée au cours des dernières années grâce aux subventions importantes accordées par l'Etat et à l'effort d'équipement réalisé par les agriculteurs.

III - LA POLITIQUE DE SOUTIEN DE L'ETAT A LA CERÉALICULTURE

L'injection de capital, depuis le début des années 1980, à travers le subventionnement de la traction mécanique et de l'emploi de produits chimiques dans la céréaliculture, traduit la volonté de l'Etat d'accroître rapidement la production céréalière. Au cours des années antérieures, le développement des stations de machines agricoles (les CAPOS, dissoutes en 1983) avait probablement contribué à soutenir la petite céréaliculture privée de moyens de production.

1. Le soutien des prix des facteurs de production

La croissance au cours des cinq dernières années des livraisons de matériel agricole représente un quadruplement des programmes d'équipement antérieurs. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'évolution récente :

Tableau 9 : Evolution de l'équipement en matériel agricole (1979/1984)

Matériels	Nombre en 1979	Nombre en 1984	Evolution 1979-1984
Tracteurs	37 930	51 830	+ 37%
Motoculteurs	550	4 080	+ 642%
Mois.-batt.	4 430	6 140	+ 39%
Semoirs	7 100	22 230	+ 213%
Epandeurs	6 270	15 650	+ 150%

Source : Ministère du Plan - Ministère de l'agriculture « Bilan agricole » 1980-1984.

La consommation d'engrais a aussi sensiblement progressé puisqu'elle passe de 16 kg/ha en 1962 à 42 kg en 1976 et 68 kg en 1984 (ensemble des engrais N, P et K).

Ces biens de production, qu'ils soient fabriqués sur place ou importés, ont vu leur prix bloqué de 1974 à 1983. Ils sont donc livrés aux agriculteurs à des prix très largement inférieurs aux coûts de revient : les subventions, jusque là directement consenties par les secteurs industriels d'amont, représentent pour le matériel agricole plus de 50%, en moyenne, du prix de revient ; ce taux est de 100%, et plus, pour les engrais et autres produits chimiques et pour les carburants.

2. La politique des facteurs de production

L'impact de cet accroissement de la consommation de facteurs de production sur le volume de la production a été à peu près nul. Dans la plupart des grandes régions céréalières, les rendements sont demeurés stagnants ou ont même légèrement diminué.

Tableau 10 : Rendements dans les grandes régions céréalières (1980-81) (Ensemble des secteurs public et privé)

Régions	Superficies (ha)	Rendements (qx/ha)
Tiaret	400 993	5,9
Guelma	224 179	6,8
Constantine	115 784	6,4
Sétif	265 040	5,1
Chlef	131 355	10,4
Tlemcen	173 144	10,3
Sidi Bel Abbès	208 174	6,2
Mostaganem	165 653	7,6
Médéa	125 736	5,1

Source : Ministère de l'Agriculture et de la pêche. « Intensification de la production céréalière et augmentation des rendements » - Juin 1984.

Il est vrai cependant que l'accroissement des différentes consommations intermédiaires a été inégal ; en particulier l'emploi des semences sélectionnées, des désherbants chimiques et des engrais est demeuré à un niveau très insuffisant. Le programme d'intensification céréalière, en cours pour la campagne 1984-85, tend à palier ces faiblesses et à poursuivre la mise en place sur le terrain d'un ensemble complet d'opérations culturales.

L'augmentation des rendements est d'autant plus une nécessité pour le maintien de la culture que le gouvernement a entrepris, depuis 1983, de procéder au relèvement progressif des prix des biens de production, largement subventionnés jusque-là.

L'amélioration de la productivité des facteurs d'intensification (engrais, pesticides, machines,...) demeure le problème clé, car l'accroissement de leur consommation ne s'est pas accompagné d'une augmentation équivalente des volumes produits.

Pour la majorité des exploitations céréalières du secteur public (qui représentent 40% environ des superficies emblavées), le produit obtenu ne couvre pas les frais de culture et, chaque année, l'Etat est contraint d'équilibrer leur budget.

Il est évident qu'à terme, les finances publiques ne pourront plus à la fois subventionner l'emploi des facteurs de production, soutenir les prix à la production et à la consommation et supporter les dettes du secteur céréalière public.

L'avenir de la culture est menacé.

NOTES

- (1) : Répartition des superficies en céréales pour la période 1953-1956 (en ha) :
 blé dur : 1 477 000
 blé tendre : 468 000
 orge : 1 368 000
 maïs, sorgho et riz occupent quelques dizaines de milliers d'hectares seulement.
- (2) : En 1982, la valeur ajoutée à prix courant se répartit ainsi :
 production végétale : 6 milliards de dinars
 production animale : 6 milliards de dinars
 la répartition de la valeur ajoutée par secteur juridique montre que le secteur privé (qui contrôle par ailleurs 90% du cheptel) constitue 75% du total (9 milliards de DA).
- (3) : Banque Mondiale, « Algeria Agricultural », sector memorandum, mars 1982.
- (4) : En culture de céréales non irriguées et non mécanisées, ces normes sont de 20 jours à 30 jours à l'hectare. En culture mécanisée, elles varient de 6 à 10 jours, selon la topographie et les conditions du milieu.
- (5) : Celui-ci, avec 800 000 hectares, représentait 25% de l'ensemble des terres cultivées en céréales.
- (6) : Entre 1965 et 1985, le parc de tracteurs et moissonneuses-batteuses s'est accru de 30 000 unités (passant de 20 000 à 50 000) dont 27 000 entre 1980 et 1984. Pour la seule année 1984, 300 moissonneuses-batteuses ont été mises en service.
- (7) : COTE M., « Mutations rurales en Algérie : le cas des hautes plaines de l'est », OPU, Alger 1979, et dans le même ouvrage, l'auteur souligne que : « L'évolution des 100 dernières années avait conduit pour une large fraction des fellahs à la dépossession de leurs terres. L'évolution des dix dernières années a abouti pour une large fraction à la dépossession de leurs moyens d'exploitation. Le petit propriétaire est resté sur place, mais il est devenu chômeur sur ses propres terres et s'est appauvri... » (p. 80).
- (8) : Source RGA, 1973.
- (9) : On admet généralement que ces taux d'autoconsommation sont sous-estimés de 10 à 20%.
- (10) : En Europe l'insertion croissante des paysans au marché les contraints à livrer davantage de produits au marché. En agriculture sèche, les petits exploitants qui n'ont pas les moyens d'intensifier vendent leur force de travail.
- (11) : En dehors du secteur public, le prix réel de la force de travail est très supérieur aux taux de salaires minimums.
- (12) : Les exploitations dont les superficies excèdent les capacités de labour (en-dessous d'un certain seuil de surface, l'agriculteur ne peut entretenir un attelage) ou celles de récolte (en-dessous d'un certain nombre d'actifs, l'exploitant fait appel à des moissonneuses), doivent accepter des dépenses élevées à l'hectare ou renoncer à la récolte.
- (13) : AARDES, « Etude du secteur privé agricole, Daira du Sig, wilaya de Mascara », Alger, février 1980.
- (14) : GUILLERMOU, « L'évolution de l'agriculture algérienne », Paris, 1984, thèse de doctorat d'Etat.
- (15) : Ce rapport est de 9,20 aux Etats-Unis, de 9,48 dans la CEE et de 10,47 au Canada.